Nouvelles d'Europe – avril 2010 - n° 1016

France et Allemagne toujours « moteurs de l'Europe » ?

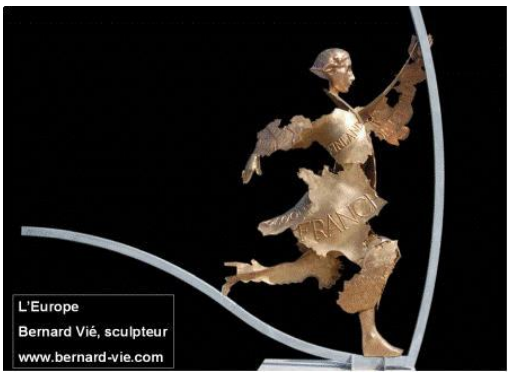

François Vié. Chronique hebdomadaire d'actualité sur l'Union européenne. Diffusion sur Radio PFM (99.9) lundi à 11h, mardi à 14h, mercredi à 6h 45, jeudi à 8h et vendredi à 9h. Les chroniques peuvent être écoutées et téléchargées sur nouvellesdeurope.com et sur le site radiopfm.com rubrique «chroniques». Taper dans Google « Nouvelles d'Europe » ou « radio Pfm ».

La France et l'Allemagne représentent ensemble 47% soit près de la moitié du Produit intérieur brut de l'Union européenne et près d'un tiers de la population. L'entente des deux pays est essentielle à l'unité et aux progrès de l'Europe. Le couple franco-allemand est souvent appelé le « moteur de l'Europe ».
Les relations constructives entre dirigeants français et allemands ont été déterminantes dans le passé. On se rappelle les couples Valérie Giscard d'Estaing – Helmut Schmidt, puis François Mitterrand – Helmut Kohl qui ont permis à l'Europe d'avancer. Les relations Jacques Chirac – Gerhard Schröder ont été moins chaleureuses et celles entre Nicolas Sarkozy et Angéla Merkel sont compliquées par des tempéraments très opposés.

Les deux pays ont récemment multiplié les gestes symboliques et déclarations favorables à une coopération plus étroite. Angéla Merkel a été invitée aux cérémonies du 14 juillet. Le 12e Conseil des ministres franco-allemand en février a été l'occasion de mettre en place un « agenda 2020 » comportant 80 projets concrets pour rapprocher le couple et le mettre au service de l'Europe.

Il s'agit toutefois de projets limités qui imbriqueront un peu plus les sociétés française et allemande. Il n'y a pas de grande avancée géopolitique ou institutionnelle commune. Et la détermination de l'Allemagne à approfondir l'Union paraît faiblir. Refus (comme la France) d'accroitre les ressources budgétaires de l'Union, opposition à l'idée d'emprunt européen, refus de la création d'une communauté de l'énergie. En novembre 2009 la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a marqué des limites à l'intégration européenne en jugeant que tout nouveau transfert de compétences à l'Union, dans de nombreux domaines, nécessiterait une modification de la Constitution allemande.

Les politiques économiques des deux pays divergent. L'Allemagne a inscrit dans sa Constitution l'interdiction de déficit structurel supérieur à 0.35% du PIB à compter de 2016. Dans le même temps, la France creuse son déficit avec un « Grand emprunt » de 35 milliards d'Euro.
L'Allemagne a misé sur la modération salariale et la compétitivité des entreprises pour favoriser ses exportations. La France, elle, a favorisé la consommation des ménages et, en conséquence, les importations. Christine Lagarde a causé un scandale en Allemagne en jugeant cette politique « non coopérative ». Pour les Allemands il s'agit au contraire d'une politique vertueuse.
A propos de la crise grecque, la France est favorable à une aide de l'Union à la Grèce. L'Allemagne ne veut pas aider un pays qui affaiblit l'Euro par son laxisme budgétaire. Angéla Merkel a même souhaité que les traités permettent l'exclusion d'un membre de l'euro s'il ne respecte pas la discipline commune.

Concurrents sur le plan économique, les deux pays ont toutefois intérêt à s'expliquer et à coopérer. Ils sont d'accord sur de grandes questions internationales : régulation financière, climat, modèle social et sur des questions européennes : sécurité et défense, opposition avec l'ultralibéralisme de la Commission, politique spatiale. Ils doivent se rapprocher pour faire avancer l'Europe et notamment coordonner leurs politiques économiques.

Un signe encourageant : France et Allemagne viennent de signer un accord sur un régime matrimonial commun qui résoudra notamment les questions de divorce des couples franco-allemands. Cet accord est ouvert à tous les pays européens qui le souhaitent. Un petit pas pour rapprocher les Européens.